



DATE DE PUBLICATION : 18 mai 2020

Denis BEAU, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 18 mai 2020,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Didier ELBAUM, contrôleur général, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Contrôle général, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au contrôleur général, de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Didier ELBAUM peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres du Contrôle général.

La présente décision ne porte pas atteinte à la validité des délégations consenties antérieurement à la présente décision par M. Didier ELBAUM aux agents du personnel des cadres du Contrôle général ni aux subdélégations consenties par ces derniers dès lors qu'elles sont en vigueur à la date de la présente décision. Ces délégations et subdélégations restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas remplacées ou rapportées.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Denis BEAU